



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service des Assemblées
Bureau du Conseil Municipal
Tel : 04.94.36.30.81
Fax : 04.94.36.86.53

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Jeudi 27 septembre 2018

M. Hubert FALCO – MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

M. CAVANNA	MME AUDIBERT
M. CHENEVARD	M. JEROME
MME ANDREOTTI	MME BERARD
M. TAINGUY	MME MONDONE
M. DI GIORGIO	MME DEPALLENS
M. BONNIUS	M. NAVARRO
M. CHARRIEZ	M. CHARRETON
M. LANDOLFINI	MME VERDERY
MME FEUNTEUN	MME PAGANI-BEZY
MME GHERARDI	M. MAHALI
MME MASSI	

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. AVERSO	MME GERBY-GESELLIN
MME GLUCK	MME ESCANDE
MME RUVIRA	MME FORTIAS
M. CAMELI	M. PELLETIER
MME MARTIN LOMBARD	M. MORENO
MME LEVY	MME PASQUALI-CERNY
M. LE BERRE	MME BENDAHI
M. LEONI	M. LE DU
M. DHO	M. LAGAYE
M. TROUILLAS	MME IFFAC
MME PICCONI	M. WAQUET
MME BILLET-JAUBERT	M. DESGORCES
M. PUGET	MME LAVALETTE
MME GENETELLI	M. NAVARRANNE
M. TANGUY	M. TOULZAC
MME MANZANARES	M. REBEC
M. GUILHEM	MME DRIQUEZ
MME MATHLOUTHI	MME LEBEDEL-EYRIES
MME FUMEX	

KA/MP/ELLES DE PRESEN/ S/PRESENTS SIGN/AT/RE/CM

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2018	5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS	5
FINANCES	6
SOLIDARITÉS	35
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE	40
SPORTS.....	45
SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	47
PERSONNEL	48
HABITAT	51
CIMETIÈRES.....	57
COMMERCE	58
BÂTIMENTS – TRAVAUX	59
DÉVELOPPEMENT DURABLE	61
CONDITION ANIMALE	62
URBANISME.....	64
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	64

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 27 septembre à 09 H 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— *La séance est ouverte à 09 H 00* —

M. FALCO :

Je déclare ouverte notre séance publique et je vais demander à Monsieur LE DU, notre benjamin, de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— *Monsieur LE DU, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal* —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. CHARRIEZ	Il va arriver ;
Mme MONDONE	Elle devrait arriver ;
Mme DEPALLENS	Elle a donné pouvoir à M. JÉRÔME ;
M. CAMELI	Il a donné pouvoir à M. DI GIORGIO ;
M. DHO	Il devrait arriver ;
M. TROUILLAS	Il a donné pouvoir à Mme MASSI ;
M. GUILHEM	Il a donné pouvoir à M. LANDOLFINI ;
Mme GERBY-GEBELLIN	Elle a donné pouvoir à M. PELLETIER ;
Mme ESCANDE	Elle devrait arriver ;
M. MORENO	Il devrait arriver ;
Mme PASQUALI-CERNY	Elle a donné pouvoir à Mme FUMEX ;
Mme BENDAHBI	Elle a donné pouvoir à M. LE DU ;
Mme LE GAC	Elle devrait arriver ;
Mme LAVALETTE	Elle devrait arriver ;
Mme LEBEDEL-EYRIES	Elle arrive.

-O-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2018

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Bien. Le quorum étant atteint, on peut donc valablement délibérer. Nos collègues qui sont bloqués sur l'autoroute vont certainement arriver.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2018 ainsi que le compte rendu des décisions, page 2 à l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je les mets aux voix.

Qui est pour les adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont donc approuvés et je vous en remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
1^{er} Adjoint au Maire

01.1.01

Transmission pour information du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la Régie "Toulon Palais des Congrès Neptune"

M. FALCO :

On va se plonger dans l'ordre du jour et je donne la parole à Monsieur CAVANNA pour le premier rapport.

M. CAVANNA :

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le premier point concerne la transmission pour information du compte administratif et du compte de gestion du Palais des Congrès. Il s'agit de prendre acte.

M. FALCO :

Il est simplement proposé de prendre acte de la transmission de cette information.

Pas de remarque(s) ?

— *M. le Maire procède au vote* —

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission pour information du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la Régie« Toulon Palais des Congrès Neptune »

-O-

01.1.02

Approbation de l'évaluation des charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. FALCO :

Allez Robert, tu poursuis !

M. CAVANNA :

Vous le savez, la création de la Métropole a entraîné un transfert de compétences à son profit. Ce transfert de compétences s'accompagne bien évidemment d'un transfert des charges qui doivent être évaluées. C'est ce qu'a fait la CLECT et il vous est demandé d'approuver les méthodes d'évaluation qui ont été utilisées ainsi que le résultat de ces évaluations.

M. FALCO :

Vous avez la parole, Amiral.

M. WAQUET :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette délibération est importante puisqu'en définitive elle va régir, par le biais de l'attribution de compensation, une grande partie des échanges financiers entre la Commune et la Métropole.

Il est bien sûr impossible de contester la validité des chiffres de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées qui, je le suppose, a dû passer beaucoup de temps pour cette évaluation à l'euro près.

Cependant, cette délibération appelle de notre part quelques questions. Si on fait le total pour Toulon des charges transférées qui seront prises en compte pour le prochain exercice, on arrive à plus de 33 millions d'euros. Or, si j'ai bien compris le principe du calcul de l'attribution de compensation, elle se détermine en soustrayant chaque année les charges transférées du produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2001, avant la création de TPM, qui était d'environ 35 millions d'euros. Sauf erreur de ma part, je comprends donc que cette année l'attribution de compensation pour Toulon ne sera plus que d'environ 2 millions et que l'on approche du moment où elle pourrait s'annuler ou même devenir négative.

Alors certes, c'est la loi qui a fixé ce mécanisme de transfert de charges, mais on peut, il me semble, s'interroger sur la permanence de sa validité avec ces trois questions :

- Premièrement, l'attribution de compensation qui sera versée à la Métropole, on l'a dit, à la Commune de Toulon sera a priori en nette baisse pour le prochain exercice compte tenu de ces transferts de charges. Va-t-elle donc être négative à terme ?

- Deuxièmement, la base qui sert au calcul de l'attribution de compensation est toujours le montant de la défunte taxe professionnelle de 35 millions d'euros que percevait la Commune en 2001, avant la création de TPM. Or désormais, les taxes professionnelles perçues par la Métropole correspondent en fait à la CFE, la CVAE, la TASCOM et d'autres. Ne faudrait-il pas réévaluer ce que perçoit la Métropole réellement avec ces taxes ?

- Enfin, dans ces transferts, où sont les avantages de la mutualisation et des économies d'échelle, qui étaient l'un des arguments en faveur de la création des collectivités de communes et du transfert de compétences ?

Alors même si nous ne mettons pas en cause le sérieux du travail de la CLECT, notre groupe s'abstiendra lors de ce vote compte tenu de ces interrogations. Je vous remercie.

M. FALCO :

Amiral, un, vous avez dit l'essentiel : nous ne faisons qu'appliquer la loi. Deux, vous avez dit ce que nous disons régulièrement dans les Conseils Communautaires. C'est vrai que le calcul est d'une complexité rare, mais nous l'avons fait. Nous l'avons fait en plein accord avec l'ensemble des douze communes, leurs administrations, et c'est une CLECT que nous avons bien sûr adoptée en Bureau des Maires, c'est-à-dire après ce travail complexe, lourd, fait par nos administrations respectives, celles des communes et celle de l'Agglomération. Vous l'avez dit : on est arrivés quand même à un calcul à l'euro près, ce qui est une bonne chose.

Vous me dites que pour la Ville de Toulon, le total des charges transférées s'établit à 100 et quelques millions. Non, non ! Le total des charges transférées pour la Ville de Toulon s'établit à 77,5 millions d'euros en fonctionnement et 28,4 millions d'euros en investissement.

Effectivement, c'est mathématique. Vous savez : il y a deux colonnes. TPM versait une attribution de compensation aux communes. À partir du moment où TPM prend en charge les charges des communes, l'attribution de compensation est diminuée d'autant. Donc effectivement, l'attribution de compensation de la Ville de Toulon sera de 2,5 millions d'euros en fonctionnement, étant bien entendu que la Ville de Toulon va décider de ses investissements et que c'est le budget de TPM qui va, sur les charges transférées, s'occuper de ses investissements. On ne l'a pas encore fait, mais la voirie va être transférée.

C'est complexe et simple à la fois. Vous me dites : « Oui, mais alors... ». Oui, mais vous avez raison. Non, mais c'est d'une simplicité enfantine. Moi, je n'ai pas besoin de papier pour l'expliquer parce que je le comprends très bien.

La loi, puisque nous n'avons fait qu'appliquer la loi, a prévu une clause de revoyure. Donc nous allons, après 2019, appliquer cette clause de revoyure, c'est-à-dire que la CLECT va revoir l'ensemble des charges transférées pour chacune des communes et c'est à ce moment-là qu'on décidera, avec TPM, de la manière de traiter. Mais enfin, vous savez : on arrive là pratiquement à la fin des transferts imposés. La clause de revoyure se fera sur quelques cas particuliers, mais on n'a pas l'intention d'aller au-delà sur les transferts de charges.

En fonctionnement, effectivement, il restera 2,5 millions sur l'attribution de compensation de la Ville de Toulon, et en investissement, il restera 9 millions qui seront encore disponibles pour effectivement réaliser des investissements sans que TPM ait à les financer.

Vous l'avez dit : c'est un calcul très complexe. C'est un calcul imposé par la loi et nous n'avons fait qu'appliquer la loi. Après, il est normal qu'à partir du moment où les charges transférées sont assumées par la Métropole, la Métropole ne verse plus les mêmes taxes d'attribution aux communes. Vous le comprenez aussi puisqu'on l'a voté aussi avec le Conseil Métropolitain. Mais vous avez raison : c'est très, très, très complexe.

Je rebondis sur ce que vous me dites, à savoir : quels sont les résultats de cette mutualisation ? Les résultats de la Métropole sont exceptionnels ! On vient de recevoir, de la part de Pôle Emploi, des chiffres concernant notre territoire. Ce ne sont pas nos chiffres. Les résultats sont là, Amiral, et vous le savez mieux que quiconque.

« En ce début d'année 2018 [ce n'est pas moi qui le dis, c'est la note de conjoncture de la Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée], 94 653 salariés du secteur privé sont recensés dans la métropole TPM, soit 2,2 % de plus qu'au début de l'année 2017. De ce fait, après une année d'évolutions négatives, on retrouve un dynamisme observé depuis 2016. La métropole compte 38 692 demandeurs d'emploi en catégories A, B, C (soit la catégorie principale), soit une augmentation annuelle de l'emploi de 1,4 %. C'est la plus forte hausse mesurée tous territoires de comparaison confondus. Concernant les demandeurs d'emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, la baisse se confirme : - 2 %. Le taux de chômage atteint quant à lui 9,9 % pour une baisse de 0,4 point sur une année. Le Var, c'est 10,4 %. La région, c'est 10,8 %. Et on compte aujourd'hui 51 638 établissements composant le tissu économique de la métropole Toulon Provence Méditerranée. C'est près de 600 créations nettes qui ont eu lieu durant l'année 2017, qui est une année exceptionnelle. »

Cela, c'est le bilan économique important, essentiel, sur notre territoire. Vous dites : « Mais à quoi a servi la mutualisation ? ». Les chiffres sont là et parlent. Je pourrais vous faire le bilan culturel, le bilan sportif. Mais là Pôle Emploi m'envoie le bilan économique.

La Métropole, cela sert à cela ; cela sert à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens ; cela sert à améliorer le tissu économique de notre territoire, à donner plus d'emplois que l'ensemble des territoires de la région PACA. Que de progrès ! Moi, je me souviens des chiffres quand nous n'étions pas en Communauté d'Agglomération. Je les ai. Ce n'est plus du tout comparable. Moi, je dis qu'ensemble on est plus forts que de manière isolée. C'est tout. Maintenant, c'est un territoire qui est en train de tirer le Var par le haut. Voilà les résultats.

Monsieur REBEC, vous avez la parole bien sûr !

M. REBEC :

Merci Monsieur le Maire.

Je suis d'accord avec les effets positifs de la mutualisation, avec le petit bémol que la Métropole risque d'éloigner encore un peu plus le citoyen de base des centres de décision. Mais nous en avons déjà parlé en Conseil Métropolitain.

À propos de cette délibération sur l'approbation de l'évaluation des charges transférées à la Métropole et de cette Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), sur la forme d'abord, nous aurions bien aimé être associés à ce calcul. Vous l'avez dit : c'est un calcul très complexe. Mais justement cela nous aurait permis de comprendre mieux le travail qui est fait par les services. Bien sûr, la loi ne vous y oblige pas, mais la loi ne l'interdit pas non plus. Cela aurait fait un petit peu plus de démocratie dans notre ville.

Sur le fond maintenant, sur les chiffres qui sont là, je ne vais en prendre que trois. C'est, sur 77,5 millions, le chiffre que vous avez cité tout à l'heure :

- Politique de la ville : 215 000 euros ;
- Contribution à la transition énergétique : 46 000 euros ;
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables : 580 euros.

La faiblesse de ces chiffres montre tout l'intérêt que vous portez à la politique de la ville et à la transition énergétique. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. FALCO :

Monsieur REBEC, excusez-moi. Je vous parle calmement et avec beaucoup de sérénité. Vous mélangez tout. Au contraire, ces chiffres qui sont bas montrent que l'Agglomération, qui fait déjà ce travail, n'oblige pas les communes à transférer plus que ce qu'elles transfèrent. Tant mieux parce que nous gardons la plus grosse partie du budget de la politique de la ville, de la politique énergétique, dans le budget de la Ville, puisque l'Agglomération fait le reste. Donc tant mieux ! Moi, je suis heureux que ces chiffres soient bas.

C'est en contradiction avec ce que vous me dites au début, en disant : « Mais il n'y a plus de proximité. ». Au contraire, on garde les deux tiers de ces budgets dans le budget de la Ville pour mettre en place une politique de la ville qui n'est pas partagée par l'ensemble de ces bancs de l'opposition, mais que nous, nous assumons pleinement, comme la politique énergétique. Il ne faut pas tout mélanger.

Après, vous me dites : « Démocratiquement, il aurait été bien qu'on participe à la CLECT. ». Excusez-moi, Monsieur REBEC : une fois de plus, je vous rappelle qu'ici nous ne faisons qu'appliquer la démocratie. Vous êtes les représentants d'une liste qui a été élue d'une manière démocratique. Moi, je regrette : si vous êtes seuls représentant une sensibilité, il faut le demander aux Toulonnais, mais ne vous adressez pas à moi. C'est tout. Il y a une majorité. Cette majorité doit travailler. Vous me dites : « J'aurais bien aimé participer à la CLECT. ». Il y a un représentant par commune. La prochaine fois, je vais dire : Toulon est représentée par Monsieur REBEC.

M. REBEC :

Et pourquoi pas ?

M. FALCO :

Eh bien non ! Je vais faire rigoler et puis je vais décevoir les gens qui m'ont élu. Ils n'ont pas élu Monsieur REBEC ; ils ont élu Monsieur FALCO. Si vous avez la majorité dans d'autres communes, vous n'allez pas chercher les nôtres pour siéger à votre place. Soyez un peu sérieux sur ce fait-là ! La démocratie s'applique. Nous l'appliquons.

Si les chiffres que vous avez remarqués sont bas, tant mieux !

Après, vous me dites : « La Métropole éloigne les Maires. ». C'est faux, arrêtez de dire cela ! Écoutez, nous avons créé des antennes de proximité où le Maire est maître de la proximité dans sa commune, c'est-à-dire que c'est le Maire et le Conseil Municipal qui décident de la politique de proximité. Ils décident de la politique d'urbanisme. On ne fait qu'entériner les décisions des Maires. Au contraire, on a placé les Maires au centre de la politique de la Métropole, avant que la loi n'y revienne. Vous allez voir que la loi y reviendra. Nous, nous sommes précurseurs de ce que la loi va faire.

Madame, vous avez la parole.

Mme DRIQUEZ :

Merci Monsieur le Maire.

Juste un petit bémol par rapport aux chiffres que vous avez annoncés qui émanent non pas de Pôle Emploi, mais de la Maison de l'Emploi dont le Président est Monsieur Jean-Louis MASSON, Maire LR. Mais bon, cela, c'est un détail. Si, si, c'est une feuille de chou de la Maison de l'Emploi ! Je la connais bien. Juste pour dire que moi...

M. FALCO :

Qu'est-ce que c'est, une feuille de chou ? Je ne sais pas.

Mme DRIQUEZ :

Une feuille de chou, c'est un éditorial quoi, la feuille de développement économique de TPM.

M. FALCO :

Vous dirigez la Maison de l'Emploi, vous ?

Mme DRIQUEZ :

Non, pas du tout, mais je respecte beaucoup le travail de la Maison de l'Emploi car ils font un travail exemplaire.

M. FALCO :

Est-ce qu'à Pôle Emploi vous dirigez... ?

Mme DRIQUEZ :

Pas du tout ! Quelle est la question ?

M. FALCO :

Je ne sais pas parce que vous avez l'air de remettre en question...

Mme DRIQUEZ :

Pas du tout !

M. FALCO :

... les chiffres qui sont fixés par la Maison de l'Emploi. Je ne sais pas, vous avez peut-être un pouvoir...

Mme DRIQUEZ :

J'ai juste donné quelques précisions puisque la Maison de l'Emploi...

M. FALCO :

Oui, ces chiffres vous gênent. On l'a très bien compris !

Mme DRIQUEZ :

Pas du tout parce que 1 % d'emplois en plus...

M. FALCO :

Mais si, cela vous gêne !

Mme DRIQUEZ :

... franchement il ne faut pas applaudir des deux mains !

M. FALCO :

Vous dites toujours tout et n'importe quoi en tout !

Allez-y, je vous écoute.

Parler au nom de la Maison de l'Emploi, cela m'étonnerait que vous ayez ce pouvoir-là.

Mme DRIQUEZ :

Je crois qu'on ne parle pas la même langue.

M. FALCO :

C'est vrai qu'on ne parle pas la même langue.

Allez-y, on vous écoute.

Mme DRIQUEZ :

Par rapport à ce que vous avez dit concernant l'augmentation de l'emploi, c'est une très bonne nouvelle.

M. FALCO :

Ils sont faux, ces chiffres.

Mme DRIQUEZ :

Est-ce que j'ai dit cela ?

M. FALCO :

Ils viennent de l'État !

Allez-y, Madame !

Mme DRIQUEZ :

Vous savez très bien que dans les quartiers de la politique de la ville, et on en a à Toulon, il y a un taux de chômage qui est quasiment doublé. Donc, c'est juste pour apporter ce bémol. Si on peut se féliciter de l'augmentation de l'emploi dans la métropole – c'est une bonne chose et je respecte les chiffres de la Maison de l'Emploi, car ils font un travail extrêmement sérieux –, je vous précise juste qu'il y a un taux de chômage très important dans les quartiers de la politique de la ville et c'est pour cela qu'il faut toujours intensifier nos actions et les subventions aux associations. Mais cela, Monsieur le Maire, vous le faites. C'était juste pour dire cela. Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. FALCO :

Madame, sur l'ensemble des villes de l'Agglomération, c'est Toulon qui a la plus forte baisse du taux de chômage. Vous devriez le savoir puisque vous êtes une cadre de Pôle Emploi.

Mme DRIQUEZ :

J'en conviens. Je parle juste des quartiers où le taux de chômage est quasiment doublé.

M. FALCO :

Non, mais les quartiers, c'est Toulon ! On va continuer. Je ne vous ai pas dit qu'on allait baisser la politique de la ville. Je ne vous ai pas dit qu'on allait baisser le soutien aux associations. On l'assume pleinement. Je vous donne des chiffres qui me sont donnés par l'État à travers la Maison de l'Emploi. Je vous donne des chiffres officiels ma foi ! Maintenant, après, si vous en avez d'autres, vous allez nous les donner.

On peut passer aux voix cette délibération. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est approuvée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,
Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC
ABSTENTION de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

01.1.03

Approbation du bilan de clôture présenté par la Société d'Économie Mixte Var Aménagement Développement (VAD) concernant la concession d'aménagement relative à l'opération de renouvellement urbain du centre ancien pour la période 2007-2017

M. FALCO :

Allez Robert, tu poursuis !

Cela vous gêne quand cela va bien. On n'a pas fini de vous étonner.

M. CAVANNA :

La concession d'aménagement qui nous liait à VAD pour la période 2007-2017 étant terminée, VAD nous a produit le bilan de clôture qui vous est proposé aujourd'hui pour approbation.

M. FALCO :

Allez-y, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans ce bilan des dix ans de l'activité de Var Aménagement Développement dans les zones de concession, il y a plusieurs observations qui peuvent être faites.

L'effort qui a été fait dans le temps sur la masse salariale, c'est un débat qu'on avait eu. Cette masse salariale a été peut-être mieux maîtrisée dans le temps. Aussi c'est peut-être le temps de l'installation et de l'activité de Var Aménagement Développement qui a provoqué cela.

Une remarque sur les différences de date entre acquisitions et cessions. Il y a un certain nombre de lots qui sont acquis et cédés très vite. Notre crainte un petit peu, c'est celle d'une préemption très courte. En fait, on préempte pour vendre, peut-être vendre plus cher que ce que le propriétaire ne voulait le faire initialement. C'est peut-être là un élément à surveiller.

Et puis peut-être dans la perspective, la prospective de cette concession, j'aimerais juste intervenir rapidement sur le succès de l'été qui a été celui du concours des architectes d'intérieur à l'ancien palais épiscopal. Un succès qui à la fois peut être noté par la qualité de ce qui a été exposé, mais également la qualité du bâtiment et donc une attente particulière sur ce cœur au sein du centre-ville, sur ce cœur vivant de l'histoire de Toulon, pour un appel, espérer qu'ici, comme c'est peut-être envisagé, comme cela a été déjà dit, il n'y ait pas des logements, mais un lieu qui serait soit culturel – et pour preuve, quand il l'est, il a du succès –, un lieu qui peut être aussi rendu à sa vocation initiale, celle d'être l'évêché. Je sais que l'évêché recherche un bâtiment suffisamment grand pour recevoir ses services.

Il s'agit là, dans le cœur de ville de Toulon, du seul bâtiment médiéval qui nous reste, hormis les bâtiments religieux. C'est dans le patrimoine de la Ville une chose, à mon avis – je sais que vous y portez de l'attention – à considérer non pas comme une capacité foncière, mais comme une capacité culturelle, historique, pragmatique, y ramener pourquoi pas de l'activité journalière, y ramener une entreprise, une association. L'évêché, par exemple, c'est aussi la plus vieille institution de notre ville. Voilà cette petite attente.

Il serait dommage que ce bâtiment patrimonial soit transformé en logements puisque je crois qu'il en perdrait dans son caractère à la fois public, culturel et patrimonial. Donc merci de cette attention que vous pourriez y porter. Je vous remercie.

M. FALCO :

Je suis étonné de la manière dont vous interprétez notre pensée. Qui a dit que sur ce bâtiment-là on allait faire du logement ? On va vous étonner dans cette partie-là, encore une fois. Mais on a le temps. On n'est pas encore à la fin de notre mandat. On a encore deux ans pour travailler.

Vous verrez quand on va faire le bilan. On s'est attaqués à une partie du centre ancien. Le bilan de VAD est remarquable : 12 îlots anciens dégradés traités, 104 immeubles partiellement ou totalement démolis. On a démolit 90 immeubles. Je ne vais pas vous rappeler la raison pour laquelle on a mis du temps pour être propriétaire du foncier. Vous me dites : « Vous portez... ». Quand je vois ce qu'ont porté les autres sociétés d'aménagement avant qu'on arrive et le bilan ! Vous savez, dans le bilan, c'est 23 000 euros. Je ne parle pas du bilan qu'on a eu à supporter d'un déficit de sociétés d'aménagement qui était de 13 200 000 euros, déficit qu'on a dû estomper hélas !

Il y a eu 52 000 m² de plancher rénovés. Le privé nous a aidés : 1 900 logements privés réhabilités, 35 locaux restructurés commercialisés. On a un bilan remarquable. Sur les 390 rues et places rénovées sur la ville, 68 ont été rénovées dans le centre ancien. 300 façades ont été rénovées. Nous avons traité près de 2 600 logements sur un parc d'environ 5 000.

Enfin le bilan est remarquable ! C'est un bilan collectif, je le dis, puisqu'on a été aidés par les bailleurs sociaux, on a été aidés par le privé, on a été aidés par l'État, par la Région, par le Département, dans cette convention ANRU que nous avons signée en 2006.

Après, vous me dites : « Vous préemptez. ». Oui ! Heureusement qu'on a mis en place cette politique de préemption ! Si par le passé la Ville l'avait mise en place, on n'aurait pas eu, pendant dix ans, à lutter contre les marchands de sommeil qui nous ont coûté très cher d'ailleurs : 3 millions d'euros qu'il a fallu payer jusqu'en 2002. Aujourd'hui, on préempte et on évite à bon nombre de farfelus de venir s'installer pour faire des affaires ou pour faire ce qu'on ne souhaite pas qu'il soit fait dans notre ville. Cette politique de préemption a son avantage, croyez-moi !

Hélène, tu voulais rajouter quelque chose.

Mme AUDIBERT :

Je voulais préciser, sur les délais de préemption, les délais de portage, qu'il ne faut pas dire tout et son contraire. Parfois, on nous reproche de porter trop longtemps et là vous nous dites, Monsieur, que l'on vend trop vite.

En fait, Monsieur le Maire vient de l'exposer, il a été question de restructurer 12 îlots. Un îlot, chaque fois, c'est 8 à 10 immeubles avec des acquisitions à l'amiable, des préemptions, et puis parfois on va devant le juge et c'est là, quand on va devant le juge, qu'on achète et qu'on revend bien sûr tout ce qui a été acheté pendant des années au bailleur social, au promoteur privé. Donc, ce sont les quelques lots qui nous ont amenés devant le juge que l'on vend rapidement. Et lorsqu'on est devant le juge, je vous le dis, c'est le juste prix ; on ne lèse personne.

M. FALCO :

Bien. Je mets aux voix cette délibération.

M. REBEC :

Monsieur le Maire ?

M. FALCO :

Pardon ! Excusez-moi, Monsieur REBEC ! Je suis désolé. Allez-y, vous avez la parole, Monsieur REBEC.

M. REBEC :

Il est clair que dans ce travail de rénovation du centre-ville beaucoup de choses sont intéressantes, que ce soit au niveau du logement, que ce soit au niveau du ravalement des façades qui rend effectivement le centre-ville plus agréable, plus convivial. C'est intéressant et je vous signale que nous votons systématiquement ces délibérations.

M. FALCO :

On n'a pas fait que des façades.

M. REBEC :

Y compris quand on garde les façades et qu'à l'intérieur c'est refait, que les logements deviennent plus habitables, les planchers refaits intégralement. Tout le monde, en circulant dans le centre-ville, peut voir effectivement la qualité du travail fait par les techniciens.

Mais existe-t-il un document d'évaluation sur l'impact qu'ont eu ces interventions publiques globalement ou sur chaque opération ? Parce que le bilan financier, l'évaluation financière, c'est relativement facile à faire. Il suffit de tenir à jour les comptes des recettes et dépenses et on en fait le bilan à la fin. Qu'à un moment donné l'argent public intervienne, c'est normal et c'est bien ; cela a un effet de levier. Mais il faut être économe de l'argent public. Donc quel impact sur la vie des gens et en particulier au niveau des équipements ?

Une crèche ou deux dans ce centre ancien, c'est bien. Mais un ou des équipement(s) socio-culturel(s) pour les habitants modestes du centre-ville, jeunes et adultes, serai(en)t indispensable(s).

La Design Parade, que je suis allé visiter l'année dernière et cette année, c'est bien, mais c'est ponctuel et cela demande aux gens d'être des spectateurs alors qu'un équipement socio-culturel proposerait aux habitants d'être des acteurs.

Donc pour l'avenir, y a-t-il un schéma directeur pour la politique de la ville, pour le socio-culturel ? Est-il ou sera-t-il présenté à l'ensemble des élus ? à l'ensemble de la population ? Si oui, quand ? Car si on ne tire pas les leçons du passé, comment va-t-on pouvoir faire mieux dans l'avenir, avec la concession en cours, dans les dix ans entre 2017 et 2027 ?

M. FALCO :

Vous avez raison, Monsieur REBEC. Vous savez, on avançait dans le brouillard, à vue. On a dit : « Tiens ! Là on va démolir, là on va reloger, là on va réhabiliter ; cette place, on va la refaire. ». Vous êtes en train de me dire : est-ce que vous avez un schéma ? On a un projet. Bien sûr qu'il y a un schéma ! Non, mais vous pensez qu'on aurait réalisé tout ce qu'on a réalisé dans ce centre ancien (on a démoli 90 immeubles et traité 3 000 logements) et que le privé, à qui on demande bien sûr de s'investir, nous aurait aidés si on n'avait pas eu de schéma directeur ?! Regardez les travaux remarquables qui sont faits à l'îlot Mairie, à côté. Vous vous souvenez de ce qu'était ce trou hideux ?

M. REBEC :

Je suis d'accord.

M. FALCO :

Regardez un peu la qualité des immeubles qui vont être livrés. Vous y passez, vous levez la tête. Il faut lever la tête à Toulon. Si on lève la tête, on voit.

Quand on a traité les 12 îlots dégradés, on est allés à vue, comme cela. Mais franchement, vous nous demandez si on a un schéma directeur ! Je n'ose même pas vous répondre.

M. REBEC :

Je vous parle d'un schéma directeur pour le socio-culturel.

M. FALCO :

Lorsqu'il y avait des palissades hideuses sur la dalle de l'Équerre, on en a fait ce qu'est la dalle de l'Équerre aujourd'hui. Lorsqu'il y avait vingt ans de palissades sur la dalle des Ferrailleurs, on a fait un pôle universitaire. Vous avez vu, ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas Pôle Emploi, c'est l'Université : il n'y a jamais eu autant d'étudiants qu'aujourd'hui : il y a plus de 10 000 étudiants. Ma foi, il y a 1 200 étudiants qui ont rejoint le cœur de ville. On va en mettre 1 200 de plus sur Chalucet et le meilleur est à venir, mais cela, je le garde pour moi. Excusez-moi, il faut que j'aie un projet. Le meilleur est à venir. Il va se faire avant 2020. Encore 1 500 étudiants vont venir quelque part dans la ville.

Vous me dites : « Est-ce que vous avez un schéma directeur ? ». Non, je n'ai pas de schéma directeur, j'avance à vue, je tape dans la caisse pour payer ce que j'ai à faire. Monsieur REBEC !

Vous me dites : « Il faut des Maisons de Jeunes. ». Je ne sais pas, moi, vous ne devez pas vous promener dans le centre ancien parce que...

Vas-y, Hélène. Je te laisse faire.

Mme AUDIBERT :

Monsieur REBEC, vous passez devant des bâtiments, vous y rentrez, mais je pense que vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit. Toutes les associations que nous subventionnons, que mon collègue, avec la culture, et d'autres collègues subventionnent dans le cœur de ville, on les subventionne lorsqu'elles vont en direction des habitants (enfants, adultes).

Vous parlez du Port des Créateurs. Vous ne l'avez pas dit, mais je sais que vous y pensez. C'est un lieu justement ouvert au public du centre-ville, du cœur de ville. De nombreuses activités s'y déroulent. Nous avons aidé le Metaxu, place du Globe. Ils font un travail formidable avec toutes les écoles au quotidien. Évidemment, un de leurs travaux, c'est d'amener les jeunes, les enfants, visiter tous les grands équipements. Cet été, la Design Parade a accueilli tous les jours des enfants des centres aérés – nous avons travaillé avec Valérie aussi – pour leur faire découvrir le monde de l'art parce que s'ils découvrent le monde de l'art à 7, 8, 9, 10 ans, quand ils seront adultes, ils continueront à visiter et à participer et à s'ouvrir au monde.

M. FALCO :

Je n'ose pas vous donner les chiffres des effectifs et des entreprises sur le centre ancien, mais je vous les communiquerai. Vous verrez que là aussi notre politique, et notamment la zone franche, a porté ses fruits. On s'est battus.

Moi, je ne dis pas qu'il ne reste rien à faire. Je dis toujours que le plus dur reste à faire. Je dis qu'en matière publique il faut du temps. Il faut du temps pour métamorphoser une ville. Il faut du temps pour changer les choses. Il faut du temps parce que c'est long, parce qu'on est soumis à des règles bien précises qu'il faut respecter.

Vous savez, Monsieur REBEC, je ne fais qu'appliquer mon projet, celui que j'ai soumis aux Toulonnaises et aux Toulonnais. Point. Puis je ferai le bilan. Je prendrai mon projet. Je leur dirai : « Là on a réussi, là on n'a pas réussi pour telle ou telle raison. ». Mais je ne marche pas à vue. Je ne fais qu'appliquer mon projet.

Je peux vous dire que dans le centre ancien, le travail qui a été fait est remarquable. C'est un travail collectif. Je ne dis pas que c'est moi qui l'ai réalisé. On l'a réalisé collectivement, au service de la vie des gens. Bien sûr qu'on a amélioré la vie des gens dans ce cœur de ville ! Vous vous souvenez comment c'était ?

Vous avez la parole, Madame.

Mme DRIQUEZ :

Merci Monsieur le Maire.

Juste une question à vous et Madame AUDIBERT concernant la situation de l'association Archaos qui va se retrouver sans toit et qui est une association très importante qui intervient au niveau des plus précaires et des sans domicile. On sait très bien que le bail avec la Mairie va être rompu. Est-ce qu'il y a un espoir pour que cette association soit relogée compte tenu des locaux et de tout ce qui peut exister au centre ancien ? Merci Monsieur le Maire.

Mme LEVY :

En ce qui concerne l'association Archaos, il faut savoir que cela fait de longs mois que l'association sait que nous devons récupérer ces locaux. D'ailleurs, elle le savait en rentrant puisque lorsqu'on leur a attribués, on leur a bien expliqué, on a bien expliqué à Madame SANTONI que c'était momentanément, que c'était pour permettre de libérer ceux qu'elle occupait place de l'Équerre.

C'est vrai que nous l'avons reçue. Nous la suivons. Nous avons donné des pistes, mais après c'est aussi à l'association de trouver une solution et notamment aussi à l'État, qui est le principal financeur, de l'aider à retrouver des locaux. En ce qui nous concerne, je pense que nous avons fait ce que nous devons faire pour aider cette association.

M. FALCO :

On va démolir Montéty. Le seul qui peut le regretter, c'est moi parce que je suis le seul ici qui ai habité la cité Montéty. On ne va pas le démolir pour le plaisir. Vous allez voir : à l'encontre de ce que dit Monsieur REBEC, on a un projet de développement qui sera très attractif, qui va intéresser la jeunesse, qui va intéresser bien sûr l'économie de notre territoire et l'économie de notre ville, qui va intéresser la vie des gens ; un projet de développement de tout l'ensemble de Montéty, de la Loubière encore, des terrains EDF. Vous allez voir qu'on ne manque pas de projets et d'idées.

Après, moi, quand je mets dans la balance le projet qu'on va mettre en place, il faut effectivement qu'on essaie de reloger les gens qui sont à l'intérieur, mais on ne peut pas les garder. Donc, des propositions seront faites à Archaos. On va s'en occuper. On a des clubs sportifs. On a même un club de boxe. On le reloge. On est en train de construire sur la partie au stade des Lices. On va les reloger. On essaie de reloger tout le monde dans la mesure du possible. Après, il faut aussi que les associations se prennent en main. Mais on n'envoie pas les gens à la rue.

M. BONNUS :

Le plus difficile, c'est de trouver une salle dans l'environnement où ils sont aujourd'hui parce qu'il est évident qu'ils ne veulent pas trop se déplacer par rapport au public qu'ils reçoivent. C'est pareil pour Archaos. C'est pareil pour le sport. C'est pareil pour tout le monde. Le plus compliqué est là.

M. FALCO :

Archaos, comme les autres effectivement, va devoir trouver un nouveau local. On a un projet de 150 millions d'euros. Il faut le mettre en place, excusez-moi ! Allez-y.

Mme DRIQUEZ :

Merci Monsieur le Maire.

Juste une précision : je suis d'accord avec ce que vous dites. Vous investissez, etc. pour le sport. Vous essayez de reloger. Il n'empêche qu'Archaos, c'est quand même... Il y a plusieurs associations sportives. Il y a plusieurs gymnases. Archaos, comme Jéricho, s'occupe des sans domicile fixe. On voit très bien malheureusement qu'il y a beaucoup de sans domicile fixe et cette association est indispensable pour l'accueil de jour. Donc, je pense que...

Madame LEVY, je vous remercie de nous dire que vous vous engagez à les reloger, Monsieur le Maire aussi.

Mme LEVY :

Si vous permettez, Monsieur le Maire...

Mme DRIQUEZ :

Je trouve que c'est très important de les aider à se reloger.

Mme LEVY :

Non, nous ne nous sommes jamais engagés à les reloger ! On s'est engagés à essayer de trouver des solutions. On a accompagné éventuellement ces solutions. Mais on ne s'est jamais engagés à les reloger.

Mme DRIQUEZ :

Il faudrait, je pense.

M. FALCO :

Il n'y a qu'à, il n'y a que, il faut qu'on. On essaie.

Je mets aux voix cette délibération, s'il n'y a plus de demande d'intervention. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,
Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC
ABSTENTION de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

01.1.04

Approbation de l'augmentation du capital de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) et de la modification des articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social. Autorisation de participation au vote de l'assemblée générale sur ces dits statuts

M. FALCO :

Allez Robert !

M. CAVANNA :

Nous approuvons l'augmentation de capital réalisée par la SPLM. Au terme de l'année, un certain nombre de bénéfices ont été réalisés, qui dans un premier temps ne sont pas réinvestis, et donc la société procède à une augmentation de capital, ce qui a pour conséquence d'augmenter la valeur de nos actions.

M. FALCO :

Ce qui est une bonne chose puisqu'on va sortir de la SPLM. On nous paiera plus cher nos actions.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,
Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC
ABSTENTION de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

01.1.05

Approbation des dispositions générales de liquidation de l'« EPIC Office Municipal du Tourisme ». Approbation du reversement du boni de liquidation et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) 2016 revenant à la « Régie Toulon Palais des Congrès Neptune »

M. CAVANNA :

Vous le savez, la compétence « tourisme » a été transférée à la Métropole. Parallèlement, nous avons conservé la gestion du Palais des Congrès, mais il y a lieu de procéder à la liquidation de l'« EPIC Office Municipal du Tourisme » du fait de ce transfert de compétence et d'approuver le reversement du boni de liquidation et du crédit d'impôt à la « Régie Toulon Palais des Congrès ».

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

01.1.06

Autorisation aux régies de recette d'ajouter aux différents modes d'encaissement précisés dans l'acte de création de la régie, le paiement de l'utilisateur par carte bancaire à distance

M. CAVANNA :

On modernise les moyens de paiement auprès des régies de recette en permettant le paiement par voie de carte bancaire à distance.

M. FALCO :

Vous voyez : on se modernise nous aussi.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.06 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

01.1.07

Demande de participation financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre du Plan Musée, pour le projet de réhabilitation du Musée d'Art de Toulon

M. FALCO :

La délibération n° 01.1.07, Robert.

M. CAVANNA :

On demande une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC pour le projet de réhabilitation du Musée d'Art.

M. FALCO :

Le Musée d'Art sera labellisé « Musée de France ». Je crois que c'est une très bonne chose. Il est déjà labellisé, ce qui est une bonne chose.

Qui est favorable ?

Pardon Madame DRIQUEZ ! Vous avez la parole.

Mme DRIQUEZ :

Merci Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous allons voter cette délibération. Cela va de soi.

Si nous nous félicitons de l'installation du quartier de la Connaissance et de la Créativité et de la médiathèque prévue à Chalucet, nous sommes en revanche très inquiets, et nous ne sommes pas les seuls, sur l'avenir de nos médiathèques de proximité.

En effet, nous avons appris que la médiathèque de la Roseraie à St Jean-du-Var, un quartier, ne l'oublions pas, en veille, donc fragilisé, qui a plus que jamais besoin de services, eh bien cette médiathèque, vous avez prévu, Monsieur le Maire, de la fermer purement et simplement en juin 2019. Pourquoi ? Parce que la super médiathèque de Chalucet va ouvrir. C'est sûr : ce sera un lieu prestigieux, moderne et connecté. Et pour cela, vous allez déconnecter d'autres Toulonnais de la culture.

On n'a pas le droit de fermer une bibliothèque ! Il y a plus de 1 500 adhérents dans cette médiathèque : des personnes âgées, des enfants, des jeunes, des familles, sans compter les enfants des écoles qui sont accueillis pour s'éveiller à la lecture et au monde justement de la connaissance.

Cette médiathèque, il faudrait l'ouvrir tous les jours du lundi au samedi soir. C'est un espace de proximité qui permet le lien social, un lieu d'écoute même et d'échange, un espace de culture, un lieu de repère pour bon nombre d'habitants de ce quartier qui viennent à pied de leur domicile. Je pense aux personnes âgées, par exemple, qui viennent lire le journal et pour qui les seules personnes qu'elles rencontrent, ce sont les bibliothécaires, ou qui viennent se ressourcer ou tout simplement emprunter des livres et lire. Il y a aussi les ordinateurs qui leur permettent de se connecter, pour ceux qui n'ont pas Internet à la maison. Nous n'avons déjà plus de cyber-base. Vous voyez bien que cette médiathèque n'est pas un luxe ; c'est une nécessité.

Je vais aussi citer la médiathèque du Pont-du-Las, un quartier de la politique de la ville, qui va désormais ouvrir un seul jour par semaine, d'après mes informations, et qui va être concentrée sur un seul étage.

Non, Monsieur le Maire, nous nous opposons à ces fermetures et nous vous demandons instamment de revenir sur vos décisions pour permettre à tous les Toulonnaises et les Toulonnais un accès à la culture de proximité !

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

M. FALCO :

Vous n'avez rien à dire.

Pardon Madame ! Je vous ai laissée parler, je ne vous ai pas interrompue.

Mme DRIQUEZ :

Je vous en prie, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Un, vous me dites : « Vous avez fermé la médiathèque de St Jean-du-Var ou vous allez la fermer. ». Ma foi ! Je ne sais pas les idées que vous avez. Nous, on n'a pas du tout l'intention de fermer la médiathèque de St Jean-du-Var, donc inutile de développer le manque de livres. On n'a pas du tout envie de la fermer. Quand on ferme quelque chose, c'est pour le réhabiliter ; c'est parce qu'il y a des travaux.

C'est vrai que la bibliothèque principale est fermée. C'est parce qu'il y a les travaux du musée. Elle va rouvrir. Il y aura la médiathèque départementale et la bibliothèque qui va rouvrir au musée central, au contraire, elle a une autre histoire, elle a son charme. Elle va ouvrir même réhabilitée. Elle accueillera encore plus de monde, plus de public.

Vous me dites : « Vous avez fermé la médiathèque du Pont-du-Las. ». On a expliqué au personnel au Pont-du-Las que provisoirement, pour des raisons de travaux, on fermait le dernier étage de la médiathèque du Pont-du-Las. C'est nous qui l'avons inaugurée. On ne va pas la fermer. On va ouvrir le quatrième étage trois jours parce que c'est suffisant et parce qu'on essaie aussi de faire attention aux frais de personnel, Madame, parce que vous savez très bien qu'on ne peut pas dépasser 1,2 % de frais de fonctionnement aujourd'hui ; qu'on nous a enlevé 18 millions d'euros de dotations d'État ; que si on dépasse une augmentation de 1,2 % des frais de fonctionnement, on reçoit 800 000 euros de pénalisation. On est obligés de faire attention.

C'est vrai : on réhabilite, on nettoie, on repeint, on ferme, puis après on rouvre. Il n'y a aucune fermeture de programmée. Au contraire, on va développer la plus grande médiathèque du Var et on va offrir des qualités culturelles. Vous n'allez pas dire vous aussi, comme d'autres, que Toulon est un désert culturel aujourd'hui, autrement vous allez faire rire la France entière ! Donc, arrêtons de postuler sur des fermetures qui n'ont pas lieu. Oui, il y a des fermetures provisoires, mais ces fermetures s'expliquent par des travaux, par des réhabilitations.

Amiral, je dis des bêtises ? Tenez, vous allez le dire. On va même, malgré les restrictions, recruter du personnel culturel parce qu'on va en avoir besoin. Mais on n'a jamais décidé de fermer une médiathèque.

D'ailleurs, j'ai répondu au courrier des gens qui s'offusquaient de la fermeture provisoire, je le répète, du 4^e étage de la médiathèque du Pont-du-Las. Il y avait des raisons techniques qui nous ont poussés à le fermer, mais il va rouvrir. Il n'y a aucun problème. St Jean-du-Var va rester. Je ne sais pas où vous avez entendu ces bruits. Vous fabulez, ma foi ! Je ne sais pas. C'est ouvert. L'Amiral y est allé hier. Vous m'avez dit que vous y êtes allée hier.

Mme DRIQUEZ :

Non, au moment de l'ouverture de la...

M. FALCO :

Mais vous savez ce que je vais faire en juin 2019, en septembre 2019, à l'ouverture ?

Mme DRIQUEZ :

Tout à fait : vous allez faire Chalucet.

M. FALCO :

Vous le savez, vous, ce que je vais faire ? Écoutez, si je le savais, moi, je ne vous le dirais pas ! Donc pour l'instant, je vous dis : aujourd'hui et demain, il n'y aura pas de fermeture de bibliothèque, ni de médiathèque, sur la ville de Toulon. Maintenant, vous direz : « Fermeture, désert culturel, il n'y a plus rien. ».

Mme DRIQUEZ :

Je n'ai pas dit cela.

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je...

M. FALCO :

Je vous permets tout !

Mme DRIQUEZ :

Je vous remercie.

Juste par rapport à ce que vous avez dit, je suis ravie et je pense que les Toulonnaises et les Toulonnais...

M. FALCO :

Cela me ravit que vous soyez ravie !

Mme DRIQUEZ :

... seront ravis d'apprendre qu'il n'y a pas de fermeture définitive de la médiathèque de la Roseraie.

M. FALCO :

Mais non ! Cela fait 20 minutes qu'on parle de quelque chose qui n'existe pas.

Mme DRIQUEZ :

D'accord !

Par contre, ce que vous avez dit concernant la médiathèque du Pont-du-Las, si vous êtes satisfait d'une ouverture de trois jours sur sept d'une bibliothèque en cœur de quartier du Pont-du-Las, moi, cela ne me satisfait pas. Je suis désolée : c'est trop peu. Les dépenses de fonctionnement, ce sont des choix politiques.

M. FALCO :

Si vous n'êtes pas satisfaite, nous, on doit gérer un budget. On va recruter du personnel. Pour l'instant, on ne l'a pas. Trois jours, c'est déjà un service important que nous rendons aux habitants, et pour avoir répondu à des gens qui s'inquiétaient de la fermeture, ils m'ont réécrit en s'excusant de m'avoir écrit. Ils me disaient d'ailleurs – Madame, vous êtes bien au courant – qu'ils m'ont écrit à la demande du personnel. J'ai la lettre : « *Monsieur le Maire, je m'excuse du courrier que je vous ai adressé. Nous, nous l'avons adressé à la demande du personnel. L'explication que vous donnez dans votre courrier nous satisfait pleinement et nous sommes pleinement satisfaits de l'ouverture sur trois jours.* ». Maintenant, que vous, vous ne soyez pas satisfaite, c'est normal : vous n'êtes satisfaite de rien de ce qu'on fait. Continuez à l'être : cela nous fait plaisir !

Qui est favorable à la délibération n° 1.1.07 ? Qui est défavorable ?

Vous savez, je pourrais vous reprendre sur bien des choses que vous dites de-ci de-là qui me sont rapportées : « On va les faire tomber. Ils se sont servis des crédits européens sur le CCAS. ».

— M. le Maire procède au vote —

L'article 01.1.07 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

01.1.08

Demande de participation financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial, pour le projet de réhabilitation du Musée d'Art de Toulon

M. FALCO :

La délibération n° 01.1.08, Robert.

M. CAVANNA :

Nous demandons une participation au taux le plus élevé possible auprès de la Région pour la réhabilitation du Musée d'Art.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.08 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

01.1.09

Demande de participation financière auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial, pour l'opération de mise en sécurité du Mont Faron

M. CAVANNA :

Nous allons encore taper à la porte de la Région, cette fois pour l'opération de mise en sécurité du Mont Faron.

M. FALCO :

La Région est un bon partenaire institutionnel.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.09 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

01.1.10

Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'installation de visiophones dans les structures petite enfance de la Ville de Toulon

M. CAVANNA :

Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la CAF pour l'installation de visiophones dans les structures petite enfance afin de sécuriser leur accueil.

M. FALCO :

Oui, vous savez, on a eu ce débat sur la Caisse d'Allocations Familiales à maintes reprises. Monsieur REBEC, vous parliez de crèches. Je vous invite à aller voir la rénovation de la crèche Porte d'Italie qui est remarquable. C'est une crèche dans le cœur de ville et j'espère que vous viendrez la voir. Je vous avais invité à l'inauguration puisque tout le Conseil Municipal a reçu une invitation. Vous n'êtes pas venu. Ce sont des travaux remarquables qui ont été faits pour recevoir des familles, pour recevoir des enfants dans ce cœur de ville, dans un endroit qui fait partie du patrimoine de la Ville. Vous savez, sous les remparts, c'est vraiment magnifique ce qui a été fait ! Pour ces travaux de 2 millions d'euros, la CAF nous a aidés à hauteur de 800 000 euros.

On a refait le centre Strassel, le centre de jeunesse. On a investi là aussi près de 3 millions d'euros pour notre jeunesse. Vous voyez, c'est ce que vous souhaitez : des centres de jeunesse.

M. REBEC :

Vous confondez toujours l'enfance et la jeunesse.

M. FALCO :

Non, non ! Ma foi, ce ne sont pas des jeunes qu'on reçoit !

M. REBEC :

Les enfants ce sont les enfants et les jeunes ce sont les jeunes.

M. FALCO :

Valérie, tu ne reçois pas des jeunes, non ? Tu reçois même des jeunes de 14-16 ans, non ?

Mme MONDONE :

Oui. Monsieur REBEC le sait très bien. Je pense qu'il suit l'actualité et qu'il sait très bien que nous sommes présents de la petite enfance jusqu'aux 25 ans.

M. FALCO :

La petite enfance, c'est les crèches. La jeunesse, c'est Madame MONDONE. Elle reçoit des jeunes. Et Strassel, c'est pour les jeunes ; ce n'est pas pour les enfants. Pour les enfants, c'est une crèche. D'ailleurs, sous Strassel, il y a une crèche qu'on a aussi réhabilitée. Là, c'est différent. Mais vous le savez, Monsieur REBEC.

Ce matin, je suis étonné de vos remarques. Vous n'avez vraiment rien à dire, tous !

Je vous écoute religieusement.

M. REBEC :

La petite enfance, c'est bien, et aujourd'hui il y a à peu près le nombre de places nécessaires pour la petite enfance.

M. FALCO :

Non, pas à peu près ! Moi, je dis qu'il reste encore beaucoup à faire. Vous voyez : je ne suis pas d'accord avec vous.

M. REBEC :

Mais peut-être que vous vous trompez de tranche d'âge quand vous dites cela, car encore une fois, pour la petite enfance, vous avez fait les efforts et aujourd'hui ce n'est plus la course à l'échalote pour les familles pour trouver une place en crèche et c'est très bien.

Vous faites des centres de loisirs pour les enfants. Je rappelle que dans les 84 écoles de Toulon, il y a à peu près entre 14 000 et 15 000 enfants.

M. FALCO :

13 838.

M. REBEC :

Très bien ! Merci de la précision.

M. FALCO :

Vous voyez que je connais un peu mes dossiers.

M. REBEC :

Donc dix ans plus tard, les mêmes sont au collège ou au lycée ou en apprentissage et là ce sont des jeunes, c'est-à-dire que ce sont des adolescents, et là vous êtes vraiment en déficit sur les équipements socio-culturels, socio-éducatifs pour cette tranche d'âge-là.

M. FALCO :

Valérie, réponds un peu à Monsieur REBEC. On s'amuse un peu ce matin. On a le temps.

Mme MONDONE :

Heureusement qu'on n'écoute pas toujours Monsieur REBEC et les autres parce qu'encore une fois on serait démotivés par notre travail !

Non, on ne fait pas rien et oui, on répond à des attentes de la population, peut-être pas toutes. Il y a quand même 168 000 habitants sur la ville de Toulon. Mais en tout cas, on a les félicitations de la CAF bien souvent.

M. FALCO :

169 000.

Mme MONDONE :

Ah pardon ! 169 000.

Nous sommes montrés en exemple parce que nous sommes une des seules villes à gérer en régie directe nos structures de loisirs. On accueille aujourd'hui, entre les écoles municipales de sport qui concernent aussi les enfants, mais également les adolescents puisque c'est cela qui vous importe, et la Direction Jeunesse avec les accueils de loisirs, plus de 10 000 jeunes à l'année.

Aujourd'hui, malgré les restrictions – je sais qu'on en fait part à chaque fois –, nous avons quand même réussi à maintenir depuis quelques années plus de 22 structures sur la ville de Toulon. Ce n'est pas rien, Monsieur REBEC. Et quand je dis la Ville de Toulon, on part du quartier Sainte-Musse et on va de l'autre côté jusqu'à La Beaucaire, du nord au sud. Il y a 22 structures sur la ville de Toulon qui correspondent à une tranche d'âge qui va de 3 à 15 ans.

Ensuite, nous avons le dispositif que vous savez, que nous avons lancé, qui correspond aux adolescents : les stages avec des associations que vous soutenez, comme cela, cela vous fera plaisir, qui nous font des activités de courts ou longs séjours, avec nuitées ou sans nuitée.

Nous versons également des aides à des associations dans les quartiers qui, je l'espère – c'est pour cela que nous les subventionnons –, accueillent des adolescents et des jeunes dans tous nos quartiers. D'autres collègues pourront peut-être vous en parler.

Nous avons le dispositif « carte jeune » enfin.

Nous avons plein de choses, Monsieur le Maire. La liste serait trop longue.

Nos partenaires sont la Maison des Adolescents sur le centre-ville, la Mission Locale.

C'est pénible de s'entendre dire – et vous voyez : même ma voix en tremble – que nous ne faisons rien. On fait beaucoup de choses.

M. FALCO :

Non, mais les Toulonnais savent qu'on fait beaucoup de choses pour les jeunes. Les Toulonnais, ce n'est pas Monsieur REBEC.

M. REBEC :

Dans le cadre de Destination Ados, vous faites quelques séjours alors qu'il faudrait des activités du quotidien.

M. FALCO :

Non, mais attendez, Monsieur REBEC, je suis gentil, je vous laisse la parole. Vous vous êtes largement exprimé. Si vous voulez, on avance parce que écoutez là, vraiment, je ne crois pas que notre débat enrichira l'intérêt général des Toulonnaises et des Toulonnais.

La délibération n° 01.1.10, c'est une demande de subvention à la CAF. On est loin de l'ordre du jour.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.10 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

01.1.11

Autorisation de signer l'avenant N°2 à la convention entre la Ville de Toulon et la Préfecture du Var relative à la télétransmission des actes budgétaires

M. FALCO :

Allez Robert !

M. CAVANNA :

Nous développons le périmètre des actes qui font l'objet d'une télétransmission en Préfecture et cela concerne les actes budgétaires.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.11 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

SOLIDARITÉS

Rapporteur : Madame Dominique ANDREOTTI,
3^e Adjoint au Maire

03.1.01

Présentation du Rapport annuel 2017 de la "Commission Communale pour l'Accessibilité" (C.C.A.)

M. FALCO :

Docteur ANDREOTTI.

Mme ANDREOTTI :

Comme chaque année, on vous présente le Rapport annuel de la "Commission Communale pour l'Accessibilité" à ce Conseil.

Cette année, de nombreux travaux ont été faits, en particulier au niveau de la voirie, pour un montant de 163 009 euros, avec des secteurs concernés : Aguillon, Brunet, Claret, Jonquet, Mourillon Sud et Valbourdin.

Nous avons rénové un certain nombre de bâtiments : l'église réformée de France, la salle Mozart, des mairies annexes, des foyers des anciens.

Finalement, au total, nous en arrivons à un certain nombre d'aménagements faits pour les personnes handicapées certes probablement encore insuffisant, mais en tout cas important, et on travaille chaque année à ces réalisations.

M. FALCO :

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Effectivement, ce rapport, tous les ans, vient dans nos débats. Je me souviens du débat l'année dernière. Les actions sont là : l'accessibilité des bâtiments publics, même s'il y a encore beaucoup à faire, mais aussi toute la complexité des bâtiments eux-mêmes pour ne pas non plus les abîmer quand ce sont des bâtiments patrimoniaux, la voirie, les transports. Les actions sont certaines.

Simplement, une de mes grandes déceptions, j'avoue, c'est la promesse qui avait été faite l'année dernière par vous, Monsieur CHENEVARD, de cette passerelle – c'est un petit peu la marotte – de la gare, la passerelle piétonnière de la gare.

C'est le sujet de l'intervention que j'avais eue l'année dernière et il m'avait été dit le 23 juin, lors de notre séance du Conseil Municipal, que d'ici la fin de l'année la passerelle côté boulevard Commandant Nicolas serait accessible aux personnes handicapées puisqu'elle l'était déjà du côté de la gare, du côté du boulevard Tessé, avec un ascenseur, mais avec les escaliers de l'autre côté. Le 23 juin, on m'avait dit : « D'ici la fin de l'année, c'est fait. L'appel d'offres est en cours. Ce sera réalisé fin 2017. ».

Force est de constater non seulement que fin 2018 ce n'est pas fait, mais que la passerelle a été fermée, ce qui est effectivement un bon moyen de ne pas y faire passer de fauteuils roulants. Mais quand même une petite déception sur la non-arrivée non seulement a priori de l'appel d'offres, mais aussi des travaux. Peut-être qu'il y aura des explications là-dessus.

Je vous remercie.

M. FALCO :

Bien sûr, Monsieur CHENEVARD va vous donner toutes ces précisions, puis moi je compléterai ce qu'aura dit Monsieur CHENEVARD parce que cette passerelle va irriguer un quartier qui va métamorphoser la ville, une fois de plus, sur le projet que j'exposerai aux Toulonnaises et aux Toulonnais dans quelques petites semaines. Mais vous allez voir qu'on va être obligés de faire une grande passerelle. Mais on est soumis à des contraintes.

Allez, vas-y Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire.

Mon cher collègue, je pense que la première façon de présenter votre propos eût été de dire : nous sommes satisfaits de voir que vous êtes extrêmement sensibles à la sécurité des ouvrages, ce qui permet effectivement de comprendre la raison pour laquelle nous avons pour le moment fermé cette passerelle.

Je reviens un petit peu en arrière. Vous le savez : très régulièrement, nous menons un certain nombre d'investigations sur les ouvrages d'art de la ville. Nous avons mené en 2009 une première investigation sur cette passerelle qui ne laissait pas apparaître de point particulier. Et puis comme nous faisons très régulièrement ces observations, nous avons mené au mois de mars de cette année de nouvelles investigations parce que justement, vous vous en souvenez, j'avais pu vous expliquer que nous allions installer un élévateur pour les personnes à mobilité réduite. Mais pour installer cet élévateur, il fallait naturellement vérifier que l'édifice lui-même était en mesure de porter et de subir les vibrations provoquées par les mouvements de cet élévateur.

Il se trouve que la dernière expertise, celle qui avait été commandée en mars, qui nous a été signifiée il y a maintenant plusieurs semaines, classait en fait la passerelle en 3S et le classement en 3S veut dire tout simplement que tant qu'on n'a pas mené des investigations supplémentaires, on a l'obligation de fermer cette passerelle. Non pas parce qu'elle va se casser la figure, mais parce qu'il y a à certains endroits des petits morceaux qui se sont détachés. Donc évidemment, principe de précaution oblige, la passerelle est fermée.

Nous avons une interruption des services ferroviaires les 24, 25, 26 octobre. Nous avons donc demandé l'autorisation à la SNCF de profiter de cette interruption de service pour faire des investigations sur les piles et donc il y a les piles qui vont être vérifiées, sachant que sur le tablier nous avons déjà des éléments. Et en fonction des résultats de cette expertise, nous soumettrons à Monsieur le Maire un certain nombre d'options possibles qui vont de la réparation jusqu'à la réouverture, parce qu'on pourra considérer qu'il n'y a pas de danger, ou au changement.

M. FALCO :

Tout à fait !

Il y a une menace sur cette passerelle. On la ferme. On ne peut pas prendre le risque puisque la décision de sécurité me revient. Je ne prends aucun risque à partir du moment où on me dit que les vibrations risquent de mettre à mal cette passerelle qui n'a jamais été vérifiée depuis des décennies et des décennies. Enfants, on l'empruntait, cette passerelle. Vous avez dû l'emprunter. Je l'ai empruntée. On l'a tous empruntée.

On attend et en fonction des résultats ou on fera les travaux qu'il est indispensable de faire pour la restaurer et la rendre accessible sans aucun danger, avec ce qui était prévu, c'est-à-dire un élévateur, ou on sera obligés d'envisager autre chose.

On est soumis aussi à la SNCF là puisqu'on traverse les voies ferrées, donc on ne peut pas faire ce qu'on veut. D'autant que, je le disais, on a un grand projet prévu sur Montéty et qu'il va falloir qu'on trouve des solutions pour traverser de Montéty au cœur de ville. Il y a certes le tunnel qui est bien emprunté. Il y a le pont Louis Armand qui est bien emprunté. Mais il est indispensable d'avoir une passerelle de qualité qui fonctionne. On en est là.

M. NAVARRANNE :

Je suis vraiment d'accord avec vous. En fait, la seule question, c'est qu'on a réhabilité la gare en 2014 avec un partenariat large. Il y a 26 millions d'euros qui ont été dépensés. En 2014, l'accessibilité de la passerelle avait été pensée d'un côté, mais pas de l'autre. Cela avait été un manquement qui d'ailleurs ne se constate pas dans tous les travaux effectués par la Ville. Dans les travaux de réhabilitation de la voirie, bien souvent on anticipe sur l'adaptation aux personnes à mobilité réduite. C'est aussi pour cela qu'on peut noter une déception sur ce point-là.

En 2017, trois ans après, on me dit que fin 2017, puisque l'appel d'offres est lancé, la passerelle sera accessible aux personnes à mobilité réduite de l'autre côté.

J'entends qu'en mars 2018 on fait des enquêtes pour savoir si la passerelle est viable et après tout tant mieux ! Je pèse mes mots, mais tant mieux qu'on n'ait peut-être pas fait finalement ces travaux d'accessibilité, si on est obligés de refaire la passerelle ou d'élargir la passerelle. Je veux dire qu'en termes de budget, c'est une dépense qu'il n'y aura pas eu pendant trois ans, peut-être inutile, s'il faut casser à terme.

Mais encore une fois, notre seule déception était celle, puisqu'on nous promettait cette adaptation fin 2017... Moi, si on me dit qu'en mars 2018 on a réalisé des enquêtes, cela veut bien dire, quand on nous l'avait promis fin 2017, qu'on n'avait pas soit envisagé, ce que je ne veux pas croire, soit vraiment lancé l'appel d'offres comme on nous en avait parlé.

Mais après tout, s'il faut refaire la passerelle, il valait peut-être mieux faire cette économie peut-être de dizaines de milliers d'euros. Mais je note juste cela. C'est vraiment une question de chronologie. Je ne doute pas de la bonne volonté.

M. CHENEVARD :

Puisque vous parlez de chronologie, mon cher collègue, vous aurez noté quand même qu'avant d'installer l'élévateur, il a fallu que nous requalifions le boulevard Commandant Nicolas ; que la requalification du boulevard Commandant Nicolas, qui a duré neuf mois, a permis de passer d'un trottoir de 1,10 mètre à un trottoir à 3,50 mètres au droit de cet escalier qui désormais peut accueillir l'élévateur. Donc dans la chronologie, il y avait cette étape-là réalisée.

La deuxième étape, c'était le fameux appel d'offres évoqué, et vous imaginez bien que dans l'appel d'offres il y a forcément une étape qui consiste à faire l'expertise, à permettre à l'entreprise qui va travailler de regarder dans quel état se trouve la passerelle, même si en 2009 nous avons déjà fait des expertises.

Voilà les étapes et en réalité je pense que ce dont on doit se satisfaire, c'est que la sécurité des citoyens qui empruntent cette passerelle est assurée grâce à la décision qui a été prise par le Maire.

M. FALCO :

Puisqu'on a parlé de la passerelle, il ne faut pas s'imaginer que la politique PMR se résume à la passerelle. Je voulais vous éviter le bilan, mais je vais vous le faire. Dans notre ville, bilan 2017 :

- Création de fonds de bateau pour les personnes à mobilité réduite : il y en avait 20 en 2001 ; il y en a 455 en 2017 ;
- Traversées piétonnes équipées de feux sonores pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : il y en avait 7 en 2001 ; il y en a 363 en 2017 ;
- Places PMR : il y en avait 229 en 2001 ; il y en a 791 en 2017 ;

- Par des aménagements, nous avons rendu accessibles au public 104 559 m² d'espaces verts ;
- En transports, nombre d'arrêts accessibles aux PMR : en 2001, 0 ; en 2017, 692. Pour notre réseau de transports, tous les bus sont aujourd'hui équipés de rampe PMR.

Certes, il y a le cas de la passerelle, mais on a traité d'autres cas sur l'ensemble de la ville. Il ne faut pas que la passerelle fasse oublier le reste, même si Monsieur CHENEVARD vous a répondu dans le détail pour la passerelle.

Madame ANDREOTTI, merci de nous avoir présenté ce rapport. Il est proposé de prendre acte de la présentation du rapport. Merci.

— *M. le Maire procède au vote* —

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel
2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

-O-

CULTURE - ANIMATION CULTURELLE

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
4^e Adjoint au Maire**

04.1.01

Autorisation de signer une convention tripartite relative à l'utilisation des orgues de l'église St Louis entre la Ville de Toulon, la Paroisse Cathédrale et le Conservatoire de la Métropole TPM

M. FALCO :

Allez Yann, vous avez la parole !

M. TAINGUY :

Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'une convention entre la Ville, la Paroisse Cathédrale et le Conservatoire afin de permettre l'utilisation par le Conservatoire des deux orgues de l'église St Louis depuis que l'orgue de chœur a été restauré au dernier semestre.

M. FALCO :

L'orgue de chœur a été restauré par la Ville.

M. TAINGUY :

L'orgue de chœur a été restauré et financé bien sûr par la Ville puisque nous sommes propriétaires du bâtiment.

M. FALCO :

Vous voyez qu'on s'intéresse aussi à...

Allez-y, Madame LAVALETTE.

Mme LAVALETTE :

Merci Monsieur le Maire.

Juste un petit mot. J'étais intervenue l'année dernière justement. Vous aviez dit que les orgues allaient être la priorité. J'avais aussi parlé de l'église St François-de-Paule et je vois que depuis, rien n'a été fait. Vous savez qu'en un an son état s'est évidemment dégradé.

Je rappelle quand même que c'est le premier monument sur lequel les croisiéristes, qu'on attend de plus en plus nombreux, tombent et vous le savez bien, mes collègues et moi, qui tractons souvent par là, on recueille les doléances de ces touristes qui sont très, très étonnés quand même du mauvais entretien de cette église. Je sais que d'autres choses sont faites, par exemple pour l'église Saint-Pie X. J'ai eu l'occasion d'en parler avec votre adjointe il n'y a pas longtemps.

J'ai un regret, moi, c'est vrai, sur ce monument qui est quand même très beau, imposant, et encore une fois c'est le premier monument sur lequel les croisiéristes tombent.

Merci Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, c'est vrai. Vous recueillez les doléances négatives des touristes. Vous oubliez de parler des doléances positives, mais c'est votre rôle. On entend des doléances négatives et on entend beaucoup de doléances positives.

L'Amiral TAINGUY va vous répondre sur le négatif.

M. TAINGUY :

Il y a deux sujets dans votre question parce que vous avez commencé par les orgues et ensuite vous êtes partie sur l'immobilier. C'est un autre sujet.

Je vous avais dit, puisqu'on l'avait déjà évoqué ici, que nous attachions un intérêt, une importance aux orgues. Je n'ai pas dit que c'était la priorité des priorités de la Ville, comme vous l'avez dit. Nous regardons très attentivement comment l'on pourrait améliorer l'état de ces orgues.

L'une des premières étapes a été la reconstruction, parce que c'est quasiment une reconstruction, de l'orgue de chœur de l'église St Louis, ce qui permet maintenant d'avoir une église avec deux orgues. C'est la seule de Toulon. Musicalement, pour le Conservatoire, c'est très important.

La deuxième étape – c'est ce sur quoi nous nous attachons –, ce n'est pas une reconstruction, mais c'est de remettre en état l'orgue de tribune pour que ce soit cohérent puisque l'orgue de tribune de l'église St Louis a un peu de difficultés, lui aussi.

Et la troisième étape sera vraisemblablement celle de St Flavien.

Puis enfin la cathédrale, quand on aura terminé les travaux de restauration de la cathédrale.

Je vous le fais court pour les orgues, mais à St Flavien, vous verrez à la fin de l'année du changement puisque nous allons installer – et cela, c'est la Métropole qui le finance au profit du Conservatoire – un orgue de chœur qui sera installé dans cette église et qui permettra de faire entendre sa voix ou ses harmonies à peu près à Noël.

M. FALCO :

Quand on dit que c'est au profit du Conservatoire, c'est aussi au profit des fidèles bien sûr.

M. TAINGUY :

Donc l'idée, c'est bien d'avoir cet orgue qui, comme je le disais, est un orgue de chœur mobile. Il sera destiné à faire une étape à la cathédrale quand les travaux de la cathédrale seront en cours et enfin, *in fine*, à aller au Conservatoire, puisque c'est un orgue qui appartiendra au Conservatoire, lorsque nous aurons – mais cela, c'est pour les années qui viennent – réalisé l'agrandissement des locaux du Conservatoire puisque comme vous le savez, il y a beaucoup d'organistes, beaucoup d'étudiants en orgue au Conservatoire, mais il n'y a pas d'orgue. Ils ne travaillent qu'avec des conventions avec les différentes églises.

Maintenant, pour ce qui concerne les travaux immobiliers, l'église de St François-de-Paule est un monument historique. Il n'est pas, comme vous l'avez dit, en très bon état. La cathédrale est également un monument historique sur lequel il y a eu beaucoup de travaux et qui a besoin de restauration. Il y a d'autres travaux dans les différentes églises et donc il y a un ordre de priorité et toute notre attention pour l'instant, même si cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien à St François-de-Paule, se porte sur la rénovation intérieure de la cathédrale.

M. FALCO :

On a aujourd'hui un des premiers conservatoires de France. Vous savez : nous avons 4 000 jeunes accueillis dans ce Conservatoire, qui peuvent pratiquer 75 disciplines avec 235 enseignants. Je crois que c'est quelque chose d'important. Il faut donner les moyens à ce Conservatoire de se développer. On arrive à trouver ces moyens, notamment avec l'évêché, sur l'utilisation des orgues. C'est une bonne chose.

Qui est favorable à la délibération n° 04.1.01 ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 04.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

04.1.02

Attribution de subventions à diverses associations culturelles (Associations La Villa Cool et le Club Thérapeutique du Figuier)

M. FALCO :

Vous poursuivez, Amiral.

M. TAINGUY :

Il s'agit d'attribuer des subventions à deux associations culturelles (l'association La Villa Cool et le Club Thérapeutique du Figuier) pour un montant total de 3 000 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 04.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC,
M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC
POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

04.1.03

Autorisation de modifier la dénomination de la rue Lieutenant Thierry, quartier de la Barentine, en Impasse Lieutenant Thierry

M. FALCO :

La délibération n° 04.1.03.

M. TAINGUY :

Il s'agit d'adapter la dénomination d'une rue à la situation actuelle puisque cette rue, en raison de la construction d'un immeuble, est devenue une impasse et les riverains et les habitants ont demandé de rebaptiser la rue Lieutenant Thierry en Impasse Lieutenant Thierry.

M. FALCO :

Georges THIERRY D'ARGENLIEU, né et mort à Brest, était un marin et un prêtre religieux carme français. Au cours de sa carrière militaire, il sert à Toulon. Il a été combattant de la France libre. Le Général DE GAULLE le nomme chef d'État-major des forces navales françaises libres. Je me devais de rappeler la mémoire du Lieutenant Thierry en cette occasion.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 04.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Michel BONNUS,
6^e Adjoint au Maire

06.1.01

Attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du budget 2018

M. FALCO :

Michel.

M. BONNUS :

C'est l'attribution de subventions à diverses associations sportives au titre du budget 2018, pour un montant global de 12 500 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 06.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

06.1.02

Autorisation de signer les conventions tripartites entre la Ville de Toulon, le Département du Var et les Collèges en vue du recouvrement de la participation financière du Département pour l'utilisation d'un ou plusieurs équipements sportifs municipaux par un ou plusieurs Collèges publics ou privés sous contrat de la Ville de Toulon

M. FALCO :

Michel, la délibération n° 06.1.02.

M. BONNUS :

C'est l'autorisation de signer une convention tripartite entre la Ville, le Département et les collèges. C'est au niveau de la tarification des heures des collégiens sur nos installations sportives.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Pardon !

M. NAVARRANNE :

Juste une occasion. Je ne manquerai pas, peut-être, de le rappeler au Président du Conseil Régional ou à ses Vice-Présidents. Simplement, ce n'est pas directement les infrastructures de la Ville, mais il y a le stade du lycée Dumont d'Urville, donc sous la direction, enfin qui est de la responsabilité du Conseil Régional, mais c'est vrai qui, sur ce boulevard, est visible et très dégradé. Je ne sais pas s'il y a la possibilité d'avoir une action particulière là-dessus. C'est vrai que c'est une image un peu délicate. En fait, on a l'impression d'un stade laissé à l'abandon.

Je sais bien que ce n'est pas à la Ville et que les infrastructures sportives de la Ville ne sont pas du tout dans le même état. S'il y a peut-être une possibilité de passer ce message au Président du Conseil Régional. Je pourrais le faire dans d'autres hémicycles, mais je le fais aussi dans celui de la Ville.

M. FALCO :

Moi, je ne siège pas à la Région. Chers collègues, j'ai eu l'honneur d'y siéger trois jours. Après, j'ai préféré resté sur ma ville plutôt que d'aller à la Région puisque j'ai été élu conseiller régional dans de feues élections régionales. Mais les messages sont passés effectivement.

La Région va réhabiliter totalement le lycée Bonaparte avec un vaste projet de réhabilitation de plusieurs millions d'euros (plus de 20 millions d'euros) et Yannick CHENEVARD, mon adjoint, a déjà signalé à la Région l'état de ce stade Dumont d'Urville. C'est vrai que si on y faisait une réhabilitation comme un peu tout ce que nous avons fait sur nos stades, en créant des stabilisés, ce serait bien. On a refait 35 équipements sportifs, vous savez. La Région pourrait refaire ce stade Dumont d'Urville, c'est vrai.

En attendant, qui est favorable à la délibération n° 06.1.02 ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 06.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

**Rapporteur : Monsieur Michel LANDOLFINI,
8^e Adjoint au Maire**

08.1.01

Autorisation de signer une convention entre la Ville de Toulon et la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Var dans le but d'entraînements communs entre les conducteurs de chien de la Police Municipale de Toulon et ceux de la Police Nationale

M. FALCO :

Michel LANDOLFINI.

M. LANDOLFINI :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération a pour objet la signature d'une convention entre la Ville de Toulon et la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Var dans le but d'entraînements communs entre les conducteurs de chien de la Police Municipale et ceux de la Police Nationale.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 08.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

PERSONNEL

**Rapporteur : Madame Florence FEUNTEUN,
9^e Adjoint au Maire**

09.2.01

Mise en place de la mission de référent déontologue - Avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83) du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018

M. FALCO :

Allez Florence, la délibération n° 09.2.01.

Mme FEUNTEUN :

Depuis la loi Déontologie de 2016, nous devons nous doter d'un référent déontologue. Donc, nous passons une convention avec le Centre de Gestion qui exercera cette mission.

M. FALCO :

Vous remarquez que la loi nous impose de faire toujours plus et on nous donne toujours moins. Donc, on va appliquer la loi bien sûr, mais cela va nous coûter encore de l'argent. On appliquera la loi ; nous sommes de bons citoyens.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 09.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

09.2.02

Mise en place du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour tous les cadres d'emplois éligibles

M. FALCO :

Florence, là aussi on applique les textes.

Mme FEUNTEUN :

Tout à fait, le décret de mai 2014 concernant la refonte du régime indemnitaire des personnels fonctionnaires. Donc, nous nous mettons en conformité avec ce nouveau décret.

M. FALCO :

Eh oui ! Cela va nous coûter de l'argent. Après l'Amiral va me dire : « Oui, mais les frais de personnel ont augmenté » avec juste raison.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

Le problème, c'est qu'on ne peut pas augmenter les frais de fonctionnement de plus de 1,2 % cette année. C'est difficile. Il n'y a qu'à, il n'y a que, il faut qu'on... Il faut ouvrir huit jours. Il faut ouvrir le samedi et le dimanche. Les gens qui travaillent les week-ends, les samedis et les dimanches, ou sept jours sur sept, il faut les rémunérer en heures supplémentaires.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 09.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC,
M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC
POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES

-O-

09.2.03

Confection de registres officiels : signature de la convention de partenariat relative à la confection des registres communaux entre les communes de Toulon et d'Hyères

M. FALCO :

Allez, la délibération n° 09.2.03 !

Mme FEUNTEUN :

Nous possédons un atelier de reliure qui confectionne les registres officiels et là la Ville d'Hyères souhaite conventionner avec nous pour que notre atelier de reliure réalise leurs registres officiels.

M. FALCO :

C'est un détail de mutualisation intéressant pour les deux villes. Vous voyez : il y a des petits détails et des gros morceaux.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 09.2.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

HABITAT

**Rapporteur : Madame Hélène AUDIBERT,
12^e Adjoint au Maire**

12.5.01

Attribution d'une subvention au bailleur social TOULON HABITAT MÉDITERRANÉE pour l'opération « L'Olivier » sise 94, Boulevard Desaix à TOULON

M. FALCO :

Hélène.

Mme AUDIBERT :

Merci Monsieur le Maire.

Par cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention à TOULON HABITAT MÉDITERRANÉE pour la réalisation d'un immeuble, « L'Olivier », situé boulevard Desaix.

M. FALCO :

Qui est favorable ?

Pardon ! Vous m'avez demandé la parole. Allez-y ! Excusez-moi, Commandant ! Vous avez la parole.

M. TOULZAC :

Merci Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal, effectivement, d'autoriser la Ville de Toulon à allouer une subvention pour la construction de 62 logements sociaux neufs rue Desaix à Toulon.

L'arrivée d'un nouvel immeuble n'est jamais une chose anodine dans une rue, dans un quartier. Cela se traduit souvent par une augmentation de diverses nuisances aujourd'hui bien identifiées : bruit, pollution, destruction d'espaces verts parfois, embouteillages, manque de places de parking, stationnement anarchique, incivilités, insécurité.

Les riverains sont de plus en plus nombreux à se plaindre de ces nuisances qui leur sont imposées et qui se traduisent par une perte de qualité de vie et souvent une chute de la valeur de leur patrimoine lorsqu'ils sont propriétaires.

Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de logements de type HLM toujours un peu plus gros, toujours un peu plus hauts, toujours moins élégants, toujours plus bâclés, toujours plus dégradés, sans jamais de places de parking en nombre suffisant, ce type de constructions qui en général vieillissent plutôt mal et qui risquent de transformer rapidement la rue en verrière et de défigurer carrément le quartier.

Le boulevard Desaix n'est pas épargné puisqu'il supporte déjà quantité de logements sociaux : les tours Sainte-Catherine (317 logements), la Pyrite I, la Pyrite II (40 logements et seulement 10 places de parking), ainsi qu'un foyer pour migrants de 103 places à proximité, sans compter le bas des HLM Clemenceau avenue Philippe Lebon.

Dans ces conditions, la construction de 62 nouveaux logements sociaux au droit du 94 rue Desaix à Toulon, soit à la place de l'ex-Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, mérite une attention toute particulière, d'autant plus que les logements HLM projetés seront adossés à la nouvelle mosquée.

Voilà donc un projet qui déstabilise le quartier, facilite l'ouverture d'un espace communautaire et en même temps encourage au repli sur soi de groupes d'individus appartenant aux mêmes origines, un communautarisme qui fracture plus qu'il ne réunit. Il s'agit donc là d'un projet à haut risque au moment où les passerelles entre communautarisme, délinquance et radicalisation sont clairement établies.

Ne remplaçons pas les erreurs de l'urbanisme des années soixante, soixante-dix, quatre-vingt, avec ses barres, ses tours, par d'autres erreurs dont les conséquences à moyen terme seront inévitables.

En conséquence, et pour toutes les raisons évoquées, nous refusons d'être les complices de l'asphyxie, de la mise à mort de ce quartier. Nous ne soutiendrons pas la construction des 62 logements HLM rue Desaix et la subvention de 250 000 euros. Au lieu de cela, nous souhaitons la réalisation d'un projet plus valorisant pour le secteur qui relancerait par exemple la vocation première du bâtiment du 94 boulevard Desaix, un projet tourné précisément vers la jeunesse, l'éducation ou le sport et dont le quartier pourrait s'enorgueillir.

Merci Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Commandant, Monsieur CAVANNA va vous répondre sur la qualité du projet.

Il y a des choses qui me choquent, comme : « des individus de même origine ». On va accueillir des Toulonnaises et des Toulonnais là. On va accueillir des jeunes. On va accueillir des actifs. On va accueillir des jeunes actifs. On leur construit des logements décents. Vous avez vu les logements qui sont construits. Je vous demande chaque fois de relever les yeux et de regarder la qualité des logements qui sont construits. Regardez ce qu'on a fait à la Loubière où il y a des logements sociaux. Regardez ce qu'on a fait à Sainte-Anne. Regardez ce qu'on fait ailleurs.

Je suis surpris. Vous parlez de retrouver le lustre de cet ancien bâtiment qui était voué à la jeunesse. Cela fait un moment que vous n'avez pas dû passer sur ce boulevard parce que je vous rappelle que ce bâtiment appartenait à l'État. C'était le plus gros squat de la ville de Toulon. Nous nous sommes battus, à la demande d'ailleurs des riverains, pour fermer ce squat. On me disait que cela ne me regardait pas, que je n'avais pas le droit de le fermer. « Mais que vient faire le Maire ? Il a mis un mur. On va l'abattre. » Ce squat était là depuis des années ! Là oui, il y avait des individus qu'on ne veut pas voir dans ce squat qui rendait la vie du quartier impossible.

Je suis arrivé à trouver un accord avec l'État. On a acquis ce bâtiment pour le transformer et faire des logements décentes ouverts, c'est vrai, à des individus, mais ouverts à la jeunesse, ouverts à des Toulonnaises et à des Toulonnais, à des actifs.

Il y a une part de logements sociaux qui seront faits dans ce bâtiment, mais on travaille toujours à la qualité de l'urbanisme, du bâtiment. Je vous assure : on ne fait pas n'importe quoi. Vous me parlez des années soixante. Non, moi je vous mets au défi de regarder tout ce qui a été fait sur la ville en termes de bâtiments, en termes de qualité urbanistique. On essaie de trouver des solutions de parkings bien sûr.

Commandant, la ville vient de prendre 12 000 habitants. On fait revenir des milliers de jeunes. Il faut les loger. La ville, et vous le savez, comprend 23 000 actifs dans le domaine militaire, dans la Marine. Je discutais avec les différents amiraux qui se sont succédé. Ils me disaient : « On regrette et nos personnels regrettent de ne pas pouvoir se loger en ville, de ne pas pouvoir se loger à Toulon. Ils sont obligés de partir. ». On a créé des logements sociaux ouverts aux militaires. On en a créé 62 à La Solde. On en a créé à l'entrée de Toulon. C'est un bâtiment remarquable. Regardez ce qui a été fait en face.

Mais si, il n'est pas mal, le bâtiment ! Mais non ! Mais écoutez ! Ma foi ! À partir du quatrième étage, il y a une vue mer. Ma foi, si les bâtiments ne sont pas bien ! Je ne sais pas, mais moi je l'ai inauguré : je ne l'ai pas trouvé mal avec des espaces verts. On essaie de travailler à la qualité.

Mais enfin là Monsieur CAVANNA veut vous répondre sur ce bâtiment qui va remplacer un squat d'État qui accueillait une population, oui, des individus qu'on ne veut pas voir à cet endroit-là.

M. CAVANNA :

Je suis un peu abasourdi de votre description des bâtiments sociaux qui correspondent un petit peu à ce qui se faisait peut-être dans les années soixante. On va faire court. Je vous invite à aller faire un tour à la Ressence, aux villas du Cigalon, aux appartements de La Solde avec vue mer ou au Matisse avec ses jardins, et puis on en reparle, parce que là manifestement on ne parle pas de la même chose.

M. TOULZAC :

Je passe tous les jours rue de la Ressence. On n'a pas le même regard. Je ne parle pas d'architecture. Quand je dis que c'est toujours plus beau, moins beau, toujours plus grand...

M. FALCO :

Mais c'est sûr qu'on n'a pas le même regard !

M. TOULZAC :

... je parle aussi de l'intérieur.

Alors parlons aussi des places de parking, si vous voulez bien. Le Pyrite : 40 logements, 10 places de parking. On ne respecte même pas la loi puisque la loi prévoit, la réglementation prévoit une demi-place seulement par logement, ce qui est ridicule. Alors avec 62 logements, il va y avoir combien de places de parking ? Une quinzaine peut-être ?

Connaissez-vous, Monsieur, l'avenue Philippe Lebon et la rue Desaix ? J'y passe très régulièrement. Je vous invite à y aller également et je vous invite à consulter les gens qui ne peuvent plus se garer. J'ai parlé de la mosquée avec le risque communautaire qui est évident, mais aussi au(x) problème(s) que soulèvent les riverains qui ne peuvent plus se garer aux heures de prière. Il y en a cinq par jour, me semble-t-il.

On peut se donner rendez-vous quand vous le souhaitez. Merci.

M. CAVANNA :

Vous savez comme moi que si pendant des années il y avait une voiture par famille, maintenant il y en a deux ou trois.

M. FALCO :

D'ailleurs, Commandant, je vais vous demander une modification du PLU. Je vais exiger trois places de parking par construction aujourd'hui. On est bien d'accord là-dessus.

Le problème, je l'expliquais à Monsieur NAVARRANNE avant l'ouverture officielle de la séance. Vous savez, le problème de notre ville, c'est qu'elle est située entre le Faron et la Méditerranée. Il y a des avantages et des inconvénients.

Vous savez, l'autre jour, j'avais la chance et le privilège d'être sur le *Charles de Gaulle* qui allait partir et je regardais la ville. On était bien. Je disais aux gens qui m'entouraient : « Regardez le problème de la ville de Toulon. ». Je disais au commandant du *Charles de Gaulle* : « Vous voyez : il est là. Regardez ! ». On voyait le Faron et on voyait la mer, et quand on était sur la mer, sur le *Charles de Gaulle*, on voyait l'étroitesse de notre ville hélas ! Cela explique beaucoup d'inconvénients.

L'inconvénient majeur, vous l'avez encore vécu ce matin : c'est que dès qu'il y a un accident sur une partie (est, ouest) des voies qui rentrent dans l'entonnoir, cela bloque toute la ville. Oui, ce matin, on l'a encore vécu. Quand il y a une voiture en panne sur le boulevard de Strasbourg, n'en parlons pas ! Regardez les problèmes que causent les travaux de réseaux qu'on est en train d'effectuer sur le boulevard. Quand on me demandait de fermer le boulevard de Strasbourg pendant deux ans, ma foi !

Le problème est que la ville est ce qu'elle est. FALCO, x, y, z dans l'avenir, personne ne poussera les murs. Personne ! Les murs, c'est le Faron et la Méditerranée. Il faudra adapter la ville en fonction de ce qu'elle est et des espaces qui restent à adapter.

Il faut construire parce que les gens nous demandent du logement. Autrement, ils partiront habiter ailleurs avec les problèmes de circulation et avec tous les problèmes que cela nécessite. La difficulté est là.

Sur les parkings, nous allons être plus exigeants que par le passé parce qu'effectivement on le voit bien dans nos propres familles, on voit bien nos petits-enfants : dès qu'ils ont 18 ans, ils passent le permis. Moi, je parle de mes petits-enfants. Vous pouvez parler de vos enfants. Dès qu'ils passent le permis, ils veulent une voiture. Donc, cela fait une voiture de plus dans chaque foyer.

Mais hélas ! la ville va rester ce qu'elle est. Le problème, c'est l'espace. Moi, parfois, je rêve quand je vois des grandes villes avec des espaces, avec des avenues. C'est notre ville. On l'aime comme elle est. On va la développer comme elle est. On la développe, on la rend attractive comme elle est, mais avec certainement beaucoup plus de difficultés que d'autres. Oui, il faut construire, mais ce n'est pas simple.

Mais là, dans ce secteur-là, croyez-moi : il y avait un squat d'État puisque c'étaient des anciens bâtiments de la Jeunesse et des Sports. Vous les avez connus. Il a fallu se battre. C'est un peu comme dans le cœur de ville : il faut toujours se battre.

Qui est favorable à la délibération n° 12.5.01 ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 12.5.01 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
CONTRE de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,
Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC
POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

12.5.02

Prorogation du délai de demande de paiement d'une subvention au profit d'un copropriétaire de l'immeuble 36, rue Paul Lendrin situé dans le périmètre de restauration immobilière (P.R.I) pour la réalisation de travaux de rénovation

M. FALCO :

Allez Hélène !

Mme AUDIBERT :

Là, il s'agit de proroger une demande de paiement d'une subvention au profit d'un propriétaire de la rue Paul Lendrin qui refait son appartement.

M. FALCO :

On proroge.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 12.5.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CIMETIÈRES

Rapporteur : Madame Hélène AUDIBERT,
12^e Adjoint au Maire

12.6.01

Autorisation de signer la convention de partenariat entre la Ville de Toulon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la réalisation d'enquêtes sociales relatives à l'inhumation de personnes dépourvues de ressources suffisantes

M. FALCO :

Hélène, tu poursuis avec les cimetières.

Mme AUDIBERT :

Oui. Là, il s'agit de l'inhumation des indigents souvent découverts dans la rue. C'est un partenariat avec le CCAS qui fait pour la Ville de Toulon l'enquête sociale et ensuite, si vraiment il y a indigence, la Ville de Toulon prend à sa charge les obsèques.

M. FALCO :

On ne va pas laisser des gens dans la rue.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.6.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

COMMERCE

**Rapporteur : Monsieur Laurent JÉRÔME,
13^e Adjoint au Maire**

13.2.01

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des
Vitrines de Toulon**

M. FALCO :

Laurent.

M. JÉRÔME :

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros à l'association des Vitrines de Toulon, en centre-ville.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

Ils font un travail remarquable dans le cœur de ville aussi. Ils nous aident beaucoup.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 13.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

13.2.02

Autorisation de signer l'avenant à la convention FISAC Mourillon

M. FALCO :

Allez Laurent ! Vous voyez qu'il y a les quartiers également.

Qui est favorable au FISAC au Mourillon ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 13.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

BÂTIMENTS – TRAVAUX

**Rapporteur : Madame Martine BERARD,
14^e Adjoint au Maire**

14.2.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

M. FALCO :

Martine.

Mme BERARD :

Oui, Monsieur le Maire. Ce sont des demandes d'autorisation. Pour la maternelle de Rodeilhac, nous avons mis en place un préfabriqué pour implanter une classe suite au dédoublement et nous avons aussi une déclaration pour poser un deuxième drapeau sur la mairie d'honneur.

M. FALCO :

Ce qui est une bonne chose. Quand on met le drapeau français, c'est toujours bien.

Je vous signale qu'on a encore 21 classes à créer. On a créé 21 classes à la rentrée scolaire 2017 et là aussi, excusez-moi, mais il faut créer des classes dédoublées, dédoubler le personnel. Tout cela est une charge pour la Ville. On ne reçoit aucune aide et on nous dit : « Ne dépassez pas une augmentation de 1,2 % des frais de fonctionnement. ». Madame me dit qu'il faut ouvrir les bibliothèques tous les jours.

En attendant, 21 classes, c'est 21 fois des aides maternelles, c'est 21 fois des personnels pour nettoyer, c'est 21 fois des frais fixes supplémentaires, et pendant ce temps on nous donne moins, on crée plus et on nous dit : ne dépassez pas une augmentation de 1,2 % des frais de fonctionnement parce que si vous dépassez, vous allez payer 800 000 euros d'indemnité.

Vous avez la parole, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire.

Notamment cette question des classes, c'est une de nos critiques perpétuelles sur la politique migratoire qui dépasse nos débats communaux. Effectivement, les classes dédoublées sont dans les quartiers prioritaires qui sont des quartiers où on ne parle pas français, où on parle mal français en tout cas, par une politique migratoire qu'on ne peut pas absorber y compris localement.

J'ai juste une question en fait. Mon intervention, c'est sur le deuxième drapeau en façade sur la mairie d'honneur. En fait, de quel drapeau s'agit-il ? Parce qu'il y a un drapeau français aujourd'hui. Est-ce qu'on rajoute un deuxième drapeau français ailleurs sur le toit ou ailleurs ou est-ce qu'on met un autre drapeau ? Et dans ce cas-là, quel serait cet autre drapeau ? Et si c'était effectivement un autre drapeau, permettez-moi de reprendre la parole.

M. FALCO :

Écoutez, en façade de mairie, je ne mettrai que le drapeau français. C'est tout. On va mettre un drapeau français et il n'y aura que le drapeau français, comme on a mis en façade de toutes les écoles le drapeau français. On a collé un écusson bleu, blanc, rouge sur toutes les écoles. Cela n'existait pas à Toulon. On l'a fait. On est attachés au drapeau français, c'est tout, et tout le monde le partage.

Quant aux classes, elles vont accueillir des Toulonnaises et des Toulonnais. Excusez-moi, ce ne sont pas des classes de migrants.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 14.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Rapporteur : Madame Christine PAGANI - BEZY,
20^e Adjoint au Maire**

20.1.01

Attribution de subventions à plusieurs associations réalisant des actions en faveur du développement durable

M. FALCO :

Allez, Madame PAGANI-BEZY ! Christine, à toi !

Mme PAGANI-BEZY :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'attribution de subventions à plusieurs associations dans le domaine du développement durable et de la sensibilisation à ce sujet important, pour un montant de 11 700 euros.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est accordé.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 20.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CONDITION ANIMALE

Rapporteur : Madame Christine PAGANI - BEZY,
20^e Adjoint au Maire

20.2.01

Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations de protection animale

M. FALCO :

La condition animale, parles-en un peu. C'est bien.

Mme PAGANI-BEZY :

La condition animale, je vais vous en parler. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations qui œuvrent pour la protection animale et qui interviennent aussi au plan pédagogique, pour un montant de 3 100 euros.

M. FALCO :

Parle un peu de ce qui est organisé là actuellement.

Mme PAGANI-BEZY :

Ce week-end va se tenir la première fête de l'animal à Toulon, vendredi après-midi et samedi toute la journée, avec des temps forts, dont trois temps forts particulièrement importants :

- L'inauguration du premier parcours de détente canin sur le parc des Lices ;
- Ensuite, la fête de l'animal avec la mise à l'honneur de toutes les associations qui œuvrent pour la protection animale, et des conférences, qui vont être très intéressantes, menées par l'Université de Toulon, par le syndicat des vétérinaires notamment et d'autres, tout cela autour d'un sujet festif ;
- Et la première parution du guide de l'animal citadin à Toulon sur les bonnes pratiques que l'on va pouvoir avoir lorsque l'on a des animaux ou lorsque l'on en souhaite.

M. FALCO :

Vous entendez, Madame GHERARDI ? L'animal citadin à Toulon. Donc, Fly pourra aller à la Tour Royale !

Mme PAGANI-BEZY :

J'espère que cette première fête sera un moment très festif, mais aussi donnera la parole à toutes ces associations qui œuvrent sur le territoire de Toulon et qui nous aident dans notre manière de protéger et de défendre la cause animale.

M. FALCO :

Merci.

Je faisais cette réflexion à Madame GHERARDI parce que quand je suis arrivé à la Tour Royale, on m'a dit : « Non, Monsieur le Maire, votre chien ne peut pas rentrer. ». Il n'est pas rentré. J'ai dit : « Non, mais ce n'est pas un chien : c'est Fly ! ».

Mme PAGANI-BEZY :

Monsieur le Maire, juste une petite précision si vous permettez : la manifestation au Zénith est ouverte aux animaux puisqu'on parle des animaux.

M. FALCO :

Ah ! comme cela, je pourrai y aller avec Fly !

Mme PAGANI-BEZY :

... tenus en laisse bien sûr, mais évidemment elle est ouverte aux animaux.

M. FALCO :

Cela va ! Merci.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 20.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

URBANISME

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
21^e Adjoint au Maire**

21.1.01

**Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements
de façades obligatoire 2016-2018**

M. FALCO :

Allez Monsieur MAHALI !

M. MAHALI :

Merci Monsieur le Maire.

Nous attribuons des subventions, pour un montant total de 27 852,49 euros, à deux syndicats dans le cadre de la campagne de ravalements de façades pour la période 2016-2018.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 21.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. FALCO :

Je lève la séance. Je vous remercie.

— *La séance est levée à 11 H 00* —

---oooOOOooo---